

Exigences à remplir par le personnel enseignant

- Faire la demande et recevoir l'approbation de la direction d'école au moyen du formulaire de demande d'approbation de sortie éducative du conseil scolaire.
- Vérifier que le fournisseur de l'activité répond aux exigences du conseil en ce qui concerne l'assurance responsabilité.
- Le fournisseur de l'activité doit recevoir un exemplaire des Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation pertinentes.
- Vérifier que le fournisseur d'activités peut accommoder les élèves identifiés ayant des besoins particuliers et les élèves ayant des affections médicales.
- Avant l'activité, les éléments suivants doivent être communiqués par écrit aux parents/tuteurs/gardiens de l'enfant : les détails de l'activité, les risques associés à l'activité, l'endroit, les moyens de transport utilisés et les attentes envers les élèves (les précautions que les élèves sont censés prendre par rapport aux facteurs environnementaux, s'il y a lieu). Un formulaire de consentement signé donnant à l'élève la permission de participer à l'activité doit être reçu.
- Les risques liés à l'activité doivent être communiqués aux élèves, ainsi que les procédures à suivre pour minimiser ces risques.
- Les membres du personnel enseignant doivent être présents durant toute la durée de l'activité pour superviser les élèves et le déroulement.